



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bug informatique du 23 octobre 2011

Le Conseil d'Etat adresse une première série de réponses à des questions de députés

Le Conseil d'Etat répond à plusieurs interventions parlementaires relatives à la panne informatique survenue lors des élections fédérales. Il a par ailleurs pris connaissance du rapport de la Commission de gestion (COGES) et de l'analyse de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) sur ce sujet. Les réponses du Gouvernement vont dans le sens général des observations de la COGES et des constats de la CTSI. Il sera répondu à ces dernières de manière complète dans un proche avenir.

Le bug informatique du 23 octobre dernier a donné lieu à plusieurs interventions parlementaires, ainsi qu'à une investigation de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES) et une analyse de la CTSI. Le but est d'assurer un déroulement correct des élections cantonales du 11 mars prochain, ce en analysant les causes de la panne du logiciel «Votelec» et en mettant en place des procédures de communication et de secours.

La préparation organisationnelle du scrutin du 11 mars est menée conjointement par la DSI et le SeCRI. Les travaux de remise à niveau de «Votelec» ont démarré dès le 24 octobre 2011. Ils arrivent à terme. Les premiers tests effectués sont très positifs ; ils dureront jusqu'à la première semaine de mars. Un test grandeur nature auquel seront conviées toutes les Communes vaudoises est également prévu. Le but est d'effectuer un diagnostic complet et les corrections nécessaires permettant de confirmer que «Votelec» pourra répondre de manière satisfaisante aux attentes du Canton et des Communes vaudoises. Pour le 11 mars, la DSI mettra en oeuvre une cellule de permanence renforcée, notamment pour prendre des mesures correctives immédiates en cas de nécessité.

De son côté, le SeCRI a réorganisé de manière conséquente sa communication, en particulier à l'endroit des arrondissements, et a précisé le « plan B » en cas de problème. Ainsi, s'agissant, par exemple, des élections au système majoritaire et des

votations, si une nouvelle panne informatique devait intervenir, quelle qu'en soit l'origine, les communes pourraient transmettre leurs procès verbaux de dépouillement au bureau électoral cantonal par fax ou par courriel. Celui-ci se chargerait alors de traiter et contrôler ces éléments dans un tableur, puis de publier les résultats de l'élection ou de la votation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 février 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DINT, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51 - Eric Golaz, chef du SeCRI, 021 316 45 76 DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 - Patrick Amaru, chef de la DSI, 021 316 11 88

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Rapport CE dysfonctionnements 23 10 11](#)